

# RAIC | IRAC

Architecture Canada

613-241-3600 | fax/télé. 613-241-5750 | info@raic.org

Le 7 décembre 2017

**À l'attention du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles et du sénateur Howard Wetston**

**De la part de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC)**

---

## **Réponse qui fait suite aux questions sur le risque non assurable et les pratiques d'approvisionnement**

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Veillez trouver ci-inclus une réponse faisant suite aux questions du sénateur Wetston concernant le risque non assurable et les pratiques d'approvisionnement.

Lors de sa présentation au comité, le 26 octobre 2017, l'IRAC a souligné que le transfert de risques non assurables aux professionnels est un frein sérieux à l'innovation, car il crée une aversion au risque et un environnement propice à la confrontation.

La réponse a été préparée pour l'IRAC par les experts juridiques et les experts en gestion des risques de Pro-Demnity Insurance Company.

Pro-Demnity est l'assureur de la responsabilité professionnelle obligatoire des architectes de l'Ontario, le plus important groupe d'architectes réglementés par une province au Canada.

Veillez recevoir mes salutations distinguées,



Michael Cox, MAA, FRAIC  
Président  
Ordre des architectes du Canada

